Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 8 JUIN 1891. 64ème Année

Propriétaire : Le Comité.
Alcide Dreux, Rédacteur.

Entrée à la Poste de la Nouvelle-Orléans, La Louisiane, comme Matière Imprimée.

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI, 8 JUIN 1891.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

Les abonnés aussi, à la semaine, avec les porteurs.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
6 mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Autres réflexions sur le voyage du Président Carnot.

La mauvaise humeur que les adversaires de la République ont fait éclater dès le premier jour du voyage présidentiel, est — lisons-nous dans la *République française* — parfaitement expliquée et justifiée, ainsi que nous l'avions dit et prévu, par le succès de cette triomphante excursion. Partout où passe M. Carnot, les populations s'empressent, venant saluer le premier magistrat de la République, le reçoit, partout, un accueil admirable, tantôt réfléchi, tantôt naïf, toujours cordial et sincère. Et les acclamations qui vont à lui, le succès qui s'attache à sa personne même, les sympathies que fortifie ou éveille sa parole, tout cela sort à la cause républicaine, dont on pourrait dire qu'il s'est fait le même domicile. Mœurs et habitudes monarchiques, diversités pour un prince ou pour un aventurier. Nous croyons qu'il est beaucoup plus juste de dire que ces ovations, que cette curiosité respectueuse et aimable, révèlent surtout, chez le peuple français, un goût des manifestations, qui font passer les choses de la politique, de l'ordre des abstractions dans celui des réalités. Dans notre Midi surtout, on aime bien voir les idées qui vous sont chères, s'incarner en un homme. Nous savons bien ce qu'on a pu dire, en de tragédiques oltcontatuaces, de cet amour des "individus" et nous connaissons le cri de l'homme qui voulait que la France s'en guérît. Mais le mal n'est pas grand, quand l'homme qui devient populaire n'est même pas un homme de parti, mais le représentant d'une forme politique supérieure aux partis, et que cet homme n'a voulu et n'aurait pu entreprendre qu'une œuvre honnête et utile d'apaisement.

C'est bien, en effet, une œuvre d'apaisement, de conciliation, d'unification morale, qu'a entreprise M. le Président de la République. Et en voyage dans le Midi et l'Ouest est arrivé bien à son heure, après le trouble momentané jeté dans les esprits à la suite de la journée du 1er mai et des tristes incidents de Fourmies, si perfidement exploités. Dès la première station de son voyage, M. Carnot a parlé de ces événements, et sa parole a été accueillie avec joie. Il y a, dans le discours de Limoges, un programme de politique. Non, certes, quelque chose qui ressemble à un programme ministériel : la Constitution, la jurisprudence parlementaire ne permettent pas au Président de la République de se substituer à ses ministres et d'aborder, en leur lieu et place, la discussion des intérêts publics. Mais ni la Constitution ni la jurisprudence parlementaire ne sauraient interdire au chef de l'Etat de proclamer la nécessité d'un progrès, de donner un conseil à l'opinion, d'avoir, en un mot, une politique générale, alors surtout que cette politique générale ressort des événements avec une force telle, que les partis ne diffèrent entre eux que sur les questions d'application. C'est avec l'immense majorité du pays que M. Carnot a pu dire qu'il était temps, pour la République, d'aborder l'étude pratique des problèmes qui touchent aux intérêts des travailleurs. Et il n'a fait qu'émettre le vœu d'un bon citoyen, en espérant que la solution de ces problèmes pourrait être, sinon trouvée d'une façon définitive — ce qui n'est pas l'œuvre d'une seule génération peut-être — du moins avancée et poussée à ce point, par l'entente, la pratique de la liberté, le respect des lois, que le danger des crises violentes fût à jamais éloigné de notre patrie.

Les idées exprimées au banquet de Limoges, on les retrouve dans le discours prononcé à Toulouse. C'est que ce mot : "Toujours plus de justice sociale," n'est pas un mot de hasard. C'est le mot d'ordre et la devise même du parti républicain. Et, en même temps que cette idée du progrès de la justice sociale fait le fond des harangues courtes, précises et nettes de M. Carnot, il sait, dans chaque milieu divers, trouver le point sur lequel il convient d'insister, voulant convier toutes les forces de la nation à l'accomplissement d'un même progrès. Les ouvriers de Limoges ont reçu le conseil d'user pacifiquement de toutes les libertés que la loi leur accorde, et qui, bien employées, améneraient déjà une amélioration considérable de leur condition. A Toulouse M. Carnot a surtout insisté, dans la ville fertile et fière de ses traditions, sur les bienfaits de l'instruction, qui permettent au peuple de résister, de plus en plus et de mieux en mieux, aux entraînements que l'ignorance rend surtout redoutables. Ce langage simple, approprié aux milieux divers, est partout compris, goûté, acclamé. Et il laisse après lui des germes féconds de sagesse et d'apaisement. Il devient de plus en plus difficile à de tristes sophistes, de représenter la République, à la fois, comme un pouvoir menaçant l'ordre social et comme un pouvoir tyrannique, alors que son premier magistrat tient le langage qu'on entend. Et rien n'est plus naturel que le sentiment ému de reconnaissance, de sympathie au moins, que les populations montrent à l'endroit de l'homme qui va au devant d'elles pour leur porter autre chose que des menaces ou de folles excitations, et qui donne aux espérances la force et le charme de la raison.

La revision de la Constitution Belge.

Ainsi que, nous l'avons annoncé, la Section centrale a voté, le 20 mai, à l'unanimité, le principe de la revision constitutionnelle.

La Chambre des représentants ne pourra que ratifier le vote de la section centrale, et c'est ce qui donne à la décision prise une grande importance politique.

Au début de la séance, le président — M. de Lantsheere — a donné lecture d'une pétition rédigée par certains bourgmestres de l'arrondissement de Mons, et invitant la Section à hâter ses travaux. L'ordre du jour pur et simple a été voté, à l'unanimité, sur cette question.

M. de Smet de Naeyer a exposé la partie de son système relative à la propriété non bâtie, mais annexe à l'habitation.

Selon lui, pour pouvoir être adjoint au revenu cadastral de la maison afin de donner le droit électoral, le revenu cadastral de la terre doit être d'au moins trente francs, quelle que soit la catégorie de la commune.

Pour la maison, on le sait, le revenu cadastral exigé est, selon l'importance de la localité, de 30, 42 et 60 francs. Donc, quand le revenu cadastral de la maison est insuffisant, le revenu de la terre annexée doit, pour créer le droit électoral, s'y ajouter de façon à former un total de 60, 72 ou 90 francs.

Ce système, qui donne une valeur électorale à la terre, a été vivement combattu par MM. Frère-Orban et Bainetelette.

M. de Smet a victorieusement répondu aux objections ; il a d'ailleurs, indiqué un tempérament qui pourrait être apporté, le cas échéant, au système de l'habitation et de l'occupation ; ce serait la substitution à la valeur cadastrale de la valeur vénale qui se déduit du revenu cadastral et du multiplicateur officiel.

On passe, ensuite, au vote sur les principes de la loi électorale.

[illegible] M. de Smet de Naeyer a adopté [illegible] M. Bainetelette vote [illegible] Le système combiné avec [illegible] a été adopté par 6 voix contre [illegible]

[illegible] Le système de la majorité absolue [illegible] a été adopté par [illegible] voix contre [illegible]

[illegible] Le système du vote plural